

Etat de Vaud

PLAN D'AFFECTATION
CANTONAL N°310

NOUVEAU
MUSEE DES
BEAUX-ARTS



1 CONTENU DU DOSSIER

> Règlement du Plan d'affectation

- > Dispositions générales**
- > Aménagement des accès,
cheminements et circulations**
- > Aire de construction du musée**
- > Aire de parc public**
- > Aire des rives du lac**
- > Dispositions finales**

sommaire du règlement

1 CONTENU DU DOSSIER

> Rapport 47 OAT

- > Introduction**
- > Historique du dossier**
- > Données de base**
- > Présentation du PAC**
- > Impacts du projet**
- > Justification**
- > Conformité**
- > Prise en compte des aspects fonciers**
- > Conclusion**

sommaire du rapport 47 OAT

2 CONTEXTE DU PAC

Activités environnantes

- > Le PAC ne porte que sur une portion très limitée des rives: toutes les activités existantes autour du PAC sont maintenues (piscine, CGN, Luna-parc et cirques sur la Place de Bellrive)

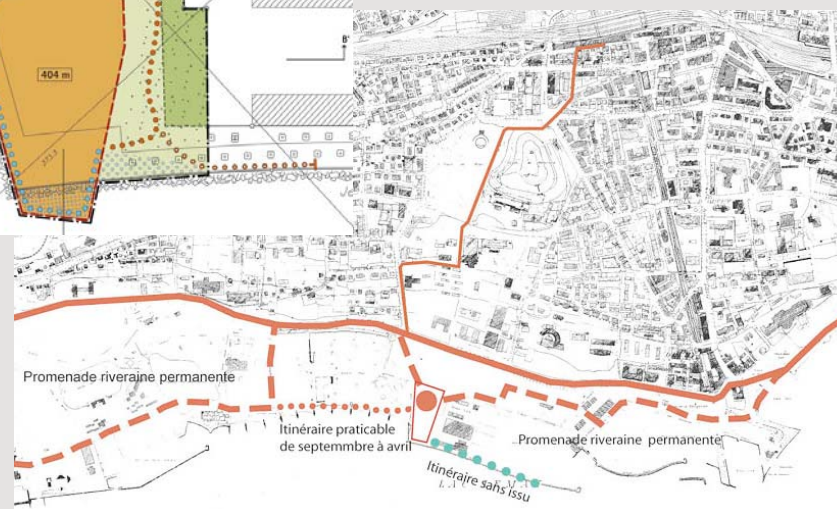


2

2 CONTEXTE DU PAC

Liaisons piétonnes environnantes

- > Les liaisons piétonnes existantes sont maintenues et valorisées par le musée qui apporte un nouveau but de promenade le long de la rive
- > La continuité des parcours est assurée
- > La promenade riveraine est obligatoire le long de la digue en périphérie du musée, en arcade ou en bordure du bâtiment. Sa largeur est d'au moins 3 mètres
- > Des rampes connectent les différents niveaux: plage - accès nord - parvis d'entrée au musée
- > Seuls des véhicules de service peuvent pénétrer dans le périmètre (livraison, secours, entretien des digues par exemple)



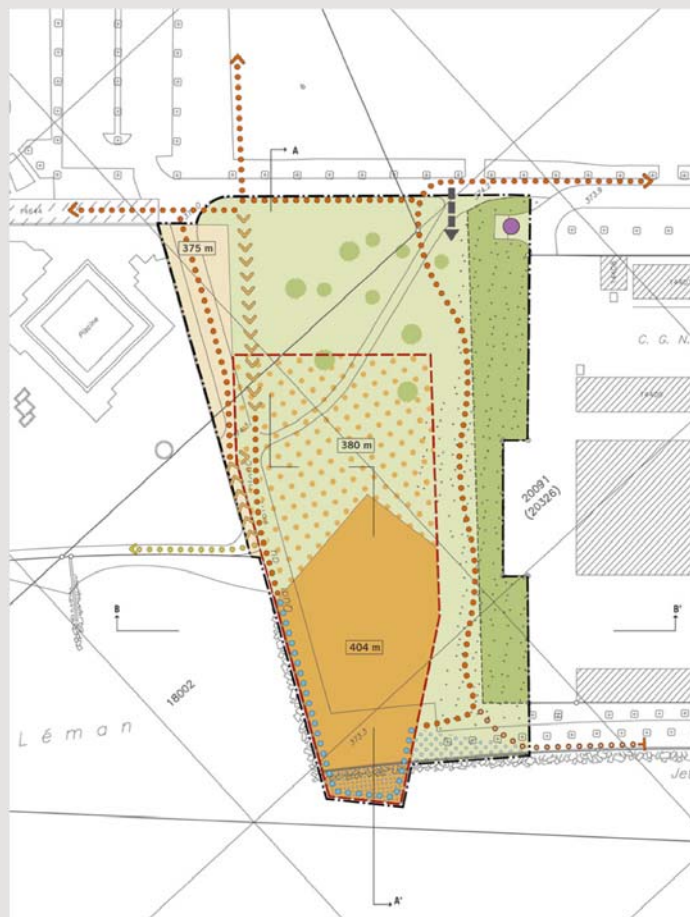
liaisons piétonnes actuelles et futures

3 DISPOSITIONS DU PAC

Constructions

- > L'aire de construction du musée est subdivisée en 2 périmètres:
- > Construction basse pour les dépôts, services, etc, dont la toiture forme le parvis d'entrée et étend l'aménagement du parc
- > Construction haute pour les espaces ouverts au public (billetterie, buvette, salles d'exposition).
- > Ce périmètre permet un débordement du musée au dessus du lac (porte-à-faux ou pilotis) sans l'imposer, pour laisser possible une adaptation du projet lors de sa mise au point d'ici sa réalisation

PLAN D'AFFECTATION CANTONAL N°310 NOUVEAU MUSEE DES BEAUX-ARTS



Extrait du PAC

3 DISPOSITIONS DU PAC

Aménagements extérieurs

- > L'aire de parc couvre la majorité du site pour l'aménagement d'un espace vert ouvert au public
- > La topographie des lieux va être remodelée pour intégrer le volume des constructions basses et assurer une pente douce pour l'accès au parvis d'entrée du musée
- > Seules des constructions et installations techniques souterraines sont autorisées
- > La haie indiquée est protégée, la partie abattue étant compensée par des plantations à l'intérieur du PAC ou en tout autre endroit jugé plus favorable du point de vue de la biologie
- > Le secteur de remodelage de la rive autorise une avancée du lac sur le terre-plein
- > L'aire des rives du lac permet l'extension du parc public. Le cas échéant, il permettrait aussi un agrandissement éventuel de la piscine. Elle est régie par le PGA

PLAN D'AFFECTATION CANTONAL N°310 NOUVEAU MUSEE DES BEAUX-ARTS

3
4



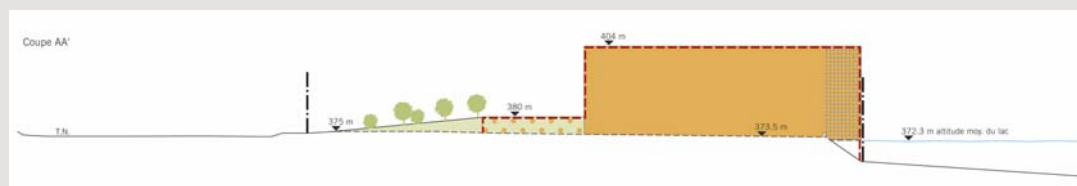
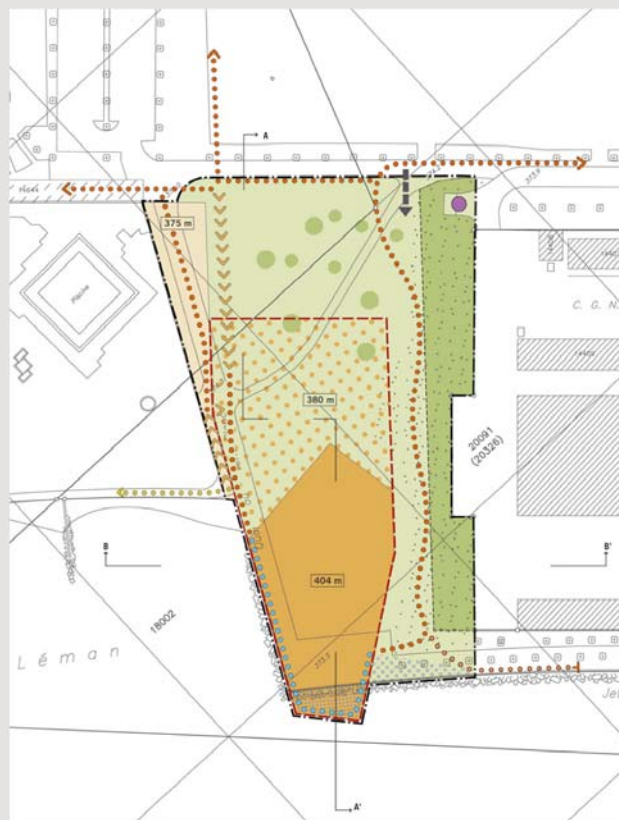
Extrait du PAC et du rapport 47 OAT

3

3 DISPOSITIONS DU PAC

Volumétries

- > Les altitudes maximales sont fixées par le PAC pour les constructions et les aménagements extérieurs
- > Le volume constructible total est limité à 62'000 m³



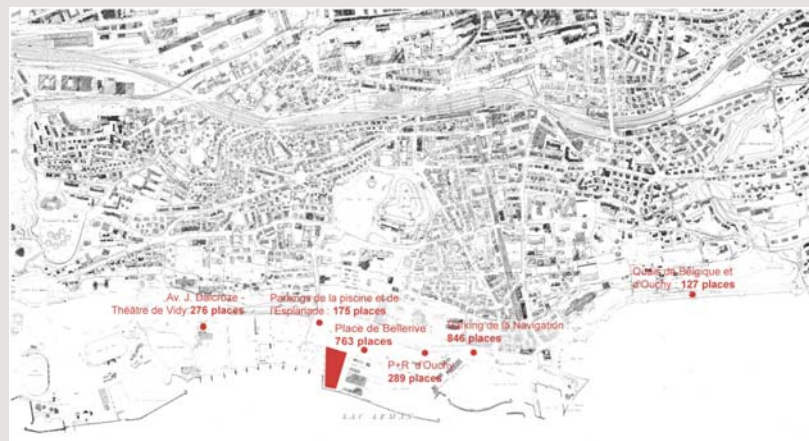
Extrait du PAC

4 IMPACTS DU PAC

Stationnement et trafic

- > Compte tenu de l'excellente desserte par transports publics et des liaisons piétonnes existantes, il a été estimé que seuls 30% des visiteurs se rendraient au musée en véhicules privés
- > Les besoins en places de parc ont été calculés à 105 places au maximum lors de manifestations particulières (vernissage par exemple)
- > Les 2'476 places existantes à proximité du musée suffiront sans qu'aucune place de parc supplémentaire ne soit nécessaire
- > De même, les 487 places 2-roues proches seront suffisantes
- > Le trafic moyen engendré par le musée représentera 140 mouvements de véhicules par jour, négligeables vis-à-vis des 19'200 mouvements actuels sur l'Avenue de Rhodanie

PLAN D'AFFECTATION CANTONAL N°310 NOUVEAU MUSEE DES BEAUX-ARTS



Extrait du rapport 47 OAT

PLAN D'AFFECTATION CANTONAL N°310 NOUVEAU MUSEE DES BEAUX-ARTS

4 IMPACTS DU PAC

Paysage et aménagement

- > Au fil des divers comblements réalisés depuis les années 1930, la rive naturelle a fini par disparaître
- > Le site a été créé lors des aménagements de l'Expo 64, puis il est resté à l'écart, à l'arrière de la Place de Bellerive, plateforme résiduelle entre la piscine de Bellerive et les installations de la CGN
- > L'implantation à cet endroit du nouveau musée des Beaux-arts va redonner une vraie valeur à ce lieu oublié, achevant les comblements et aménagements engagés il y a 3/4 de siècle
- > Les autres impacts du projet ont été évalués et jugés négligeables



Extraits du rapport 47 OAT